

COMMUNIQUE DE PRESSE

Assurance vie : deux produits Meilleurtaux sans droit d'entrée ni de versement

Paris, le 15 avril 2011 – Dans le cadre de la diversification de son activité, Meilleurtaux, courtier multispécialiste, relance son activité placement avec des produits d'assurance vie sans droit d'entrée ni frais de versement : *Meilleurtaux Vie* et *Meilleurtaux Sérénité* sont directement disponibles sur son site internet : www.meilleurtaux.com.

Alors que 66 % des Français considèrent l'assurance vie comme "un moyen fiable et sûr d'épargner de l'argent" et 61 % comme "un bon placement pour le financement de sa retraite"⁽¹⁾, Meilleurtaux propose sur les nouvelles pages de son site dédiées aux placements financiers (<http://placement.meilleurtaux.com>) la souscription de deux produits d'assurance vie : *Meilleurtaux Vie* et *Meilleurtaux Sérénité*.

Sans aucun frais d'entrée, de sortie ou de versement, ces deux produits multisupports se caractérisent par une très grande accessibilité grâce à la faiblesse des versements minimaux exigés et des frais d'arbitrage limités et même nuls pour toute opération en ligne. Gérés respectivement par Suravenir (*Meilleurtaux Vie*) et Generali (*Meilleurtaux Sérénité*), ils ont tous deux affiché sur l'année 2010 un rendement de 4,10 %, nets de frais de gestion⁽²⁾ sur leurs fonds euro.

Les clients peuvent souscrire leur contrat directement sur internet ou avec l'appui d'un conseiller meilleurtaux.com, et accéder à de nombreuses fonctionnalités (consultation, arbitrage) sur le web.

Ces deux produits multisupports se destinent à une cible large en raison du versement initial minimum sans frais de 1 000 € pour *Meilleurtaux Vie*, et 1 500 € pour *Meilleurtaux Sérénité*, réduits à 150 € en cas de versements programmés (75 € par trimestre au minimum).

Un fonds euro ainsi que de nombreux fonds en unités de compte composent chacun de ces deux contrats. Les deux produits d'assurance vie de Meilleurtaux sont également sans frais d'arbitrage lorsque les opérations sont effectuées en ligne.

Sans frais de sortie et sans durée minimale de souscription, même si la fiscalité conduit à conseiller un placement sur huit années, *Meilleurtaux Vie* et *Meilleurtaux Sérénité* présentent ainsi un atout supplémentaire de souplesse pour les souscripteurs.

« En tant que courtier multispécialiste, nous souhaitons accompagner nos clients dans tous leurs besoins patrimoniaux et tous leurs projets structurants : de la souscription d'un crédit immobilier avec une assurance adaptée à celle d'un produit de placement pour se constituer un patrimoine financier complémentaire ou préparer sa retraite, en passant par le financement de prêts à la consommation ou la restructuration de crédits en cas de besoin », explique Christian Camus, directeur général de meilleurtaux.com.

(1) sondage Ipsos/Logica Business Consulting réalisé pour la Fédération française des sociétés d'assurances – mars 2011

(2) hors prélèvements sociaux. Les performances passées ne présagent en rien des performances futures.

À propos de Meilleurtaux.com – www.meilleurtaux.com

Depuis sa création en 1999, Meilleurtaux.com conseille les particuliers à la recherche d'un crédit immobilier. Il les met en relation avec les établissements bancaires susceptibles de leur accorder la meilleure solution de financement (taux du crédit, assurance de prêt, etc.), compte tenu de leur profil et de leur projet. L'offre de Meilleurtaux s'est étendue aux autres crédits et à l'assurance. Les services sont accessibles à partir du site Internet www.meilleurtaux.com, via les plates-formes téléphoniques, ou auprès de l'une des 140 agences à Paris et en région.

Contacts presse

Sandrine Allonier
Tél : 01 41 97 98 67
sallonier@meilleurtaux.com

Franck Lethorey
Tél : 01 41 97 99 14
flethorey@meilleurtaux.com

www.meilleurtaux.com
twitter.com/meilleurtauxcom